Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DEUXIÈME DIRECTIVE DU CONSEIL

du 8 novembre 1990

portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe sur la vie, fixant les dispositions destinées à faciliter l'exercice effectif de la libre prestation de services et modifiant la directive 79/267/CEE

(90/619/CEE)

(JO L 330 du 29.11.1990, p. 50)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2002/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002	L 345	1	19.12.2002

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1990L0619:20021009:FR:PDF